

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	23	30
Date de la convocation		
31/03/2023		
Date d'affichage		
31/03/2023		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la COMMUNAUTE DE COMMUNES
du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du **jeudi 06 avril 2023 (20 h)**

À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil vingt trois

et le six avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), BRUN Charles (Pradines), LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : ROFFAT Hubert (Neulise) a donné pouvoir à DOTTO Luc (Neulise), Véronique FESSY (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François (Régny) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Ben Abdellah (Régny), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Délibération 2023-044-CC

Objet : Finances – Demande de subvention au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) pour la rénovation énergétique de la micro crèche « les Bouts d'Chou » à l'Hôpital/Rhins

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230406-2023-044-CC-D

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet 12/04/2023

Affichage 12/04/2023

Délibération 2023-044-CC

Objet : Finances – Demande de subvention au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) pour la rénovation énergétique de la micro crèche « les Bouts d'Chou » à l'Hôpital/Rhins

Le Président informe le Conseil Communautaire que, dans le cadre du CRTE, la CoPLER a étudié la faisabilité de la rénovation énergétique de la micro crèche « les Bouts d'Chou » à l'Hôpital/Rhins

Il est proposé de remplacer la chaudière à fuel par une pompe à chaleur, et procéder également à des travaux d'isolations thermiques (remplacement menuiseries extérieures, isolation des façades par l'extérieur, isolation de la toiture, etc....)

La réalisation de cette rénovation permettrait une économie d'énergie estimée à + de 60%, les travaux sont éligibles au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) au titre de l'Axe 1 : « rénovation énergétique de bâtiments publics ».

Le coût de l'opération et son plan de financement sont les suivants :

BILAN FINANCIER (hors taxe)				
DÉPENSES	142 719 €	RECETTES	142 719 €	100 %
études	4 960 €	fonds vert	71 360 €	50 %
travaux	116 359 €	DSIL	42 815 €	30 %
chauffage	19 400 €			
divers	2 000 €			
		autofinancement	28 544 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de rénovation énergétique de la micro crèche de l'Hôpital/Rhins les « Bouts d'Chou » tel que présenté ci-dessus ;
- **APPROUVE** le dépôt d'une demande de subvention au titre du fonds vert pour un montant de 71 360 € soit 50 % du coût de l'opération ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Saint-Symphorien de Lay, le 06/04/2023

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230406-2023-044-CC-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Affichage : 12/04/2023